Papeete le, mercredi 10 décembre 2014

Communiqué de presse

Le harcèlement judiciaire se poursuit contre Gaston FLOSSE et son entourage

Madame Pascale HAITI, la compagne du président Gaston FLOSSE convoquée ce matin à la DSP a été, aussitôt arrivée, placée en garde à vue dans les locaux de la DSP. Ils ont également perquisitionné l'ancien domicile du président Gaston FLOSSE à Erima ce matin. Les policiers agissent sur instruction du procureur de la République dans le cadre d'une plainte initiée par ce dernier.

Ces faits sont censés entrer dans le cadre de l'enquête sur la situation de Gaston FLOSSE à l'Assemblée. Cependant chacun peut constater qu'elle déborde bien au-delà de ce cadre. La seule explication, une fois de plus, est la volonté de vouloir humilier le président et son entourage direct.

Dans le cadre d'une précédente affaire, Pascale HAITI sur instruction du juge d'instruction avait été détenue à Versailles durant 11 jours avec impossibilité d'être visitée par un avocat, avant d'être ramenée à Papeete entre quatre gendarmes et accueillie au pied de l'avion par un escadron entier, comme si elle était une terroriste. Elle a depuis gagné sa procédure en dédommagement engagée contre l'Etat. Plus récemment le fils du président, Réginald FLOSSE, lui aussi placé en garde à vue et sous contrôle judiciaire s'est vu interdire de parler à son père durant six mois, avant que le juge d'instruction ne lève cette contrainte. Là encore, le dossier s'est révélé dépourvu de tout fondement, la chambre d'instruction venant d'annuler sa mise en examen faute d'indices graves et concordants. Que dire de la pantalonnade judiciaire qui voit le parquet renvoyer devant la Cour d'appel en janvier prochain l'affaire Haddad-Flosse alors que cette même Cour d'appel a annulé toute la procédure ?

Ce qui se passe à nouveau aujourd'hui relève à proprement parler de harcèlement judiciaire, car toute cette agitation n'est pas nécessaire à l'établissement de la vérité en ce qui concerne la situation de Gaston FLOSSE à l'Assemblée. Nous sommes en présence d'un procureur de la République qui outrepasse ses prérogatives et qui multiplie les abus de procédures.

Quand bien même la séparation des pouvoirs a valeur constitutionnelle, le président Gaston FLOSSE a eu l'occasion d'attirer l'attention du Haut-commissaire de la République garant des libertés républicaines sur ces dérives graves. Il n'est que de se rappeler la célérité avec laquelle l'inéligibilité de Gaston FLOSSE a été signifiée au Haut-commissaire dès l'aube, faisant tourner la photocopieuse du palais de justice durant la nuit, puis signifiée au Sénat à quelques jours seulement des élections sénatoriales. Ces procédés ne sont pas sans rappeler

les méthodes de triste mémoire polynésienne, déjà utilisées contre Pouvana'a a Oopa. Elles consistent à créer de toute pièce des plaintes et à manipuler les procédures et l'opinion pour faire tomber les opposants politiques.

Nous sommes clairement dans ce cas de figure, car strictement rien ne justifie ce qui est en train de se passer aujourd'hui. Des échos provenant du palais de justice laissent penser que de nouvelles plaintes seraient en cours de préparation. Ces plaintes en rafale n'ont plus rien à voir avec la volonté de rendre justice, mais constituent bien une instrumentalisation de la justice à des fins politiques. Elles n'ont d'autre but que de faire sortir par la contrainte le président FLOSSE du champ politique. On peut s'interroger sur la coïncidence entre la poursuite de cet acharnement judiciaire, et la résolution récemment votée à l'Assemblée sur la responsabilité de l'Etat dans la restitution des atolls. Ces circonstances font de Gaston FLOSSE l'homme à abattre par tous les moyens.